

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 14 mai 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 48 / 2021

Objet de l'autorisation : Travaux de rénovation de la façade avec mise en place d'un échafaudage de la maison.

Nom et adresse du requérant : Madame Patricia Alves De Jesus
33, rue de Bascharage
L-4995 Schouweiler

Localisation de la construction : 33, rue de Bascharage
L-4995 Schouweiler
Num. cad. 584 / 3485
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER



Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.